

Une condamnation synonyme de fin de rêve présidentiel pour Marine Le Pen ?

France La cheffe de file de l'extrême droite a été condamnée à cinq ans d'inéligibilité, avec effet immédiat.

Laure de Charette
Correspondante en France

Un tremblement de terre dans la vie politique française. Ce 31 mars, Marine Le Pen a été reconnue coupable de détournement de fonds publics dans l'affaire des assistants parlementaires du Front national (devenu RN) au Parlement européen, comme ses 24 coaccusés. L'ancienne présidente du Rassemblement national a été condamnée à une peine de quatre ans d'emprisonnement, dont deux ans ferme, aménageable avec un bracelet électronique (elle n'ira donc pas en prison), 100 000 euros d'amende, et surtout cinq ans d'inéligibilité, avec exécution provisoire (c'est-à-dire avec effet immédiat, même si elle fait appel). Les juges auraient pu choisir de ne pas prononcer cette peine complémentaire, même si la loi Sapin II la prévoit, en tenant compte des circonstances ou de la personnalité de l'accusée. Mais ils ont décidé de la maintenir, comme le demandait le parquet. Rien d'étonnant à cela selon Camille Ay-nès, maître de conférences en droit public à l'Université Paris Nanterre, s'exprimant dans *The Conversation*: "Cette décision s'inscrit dans la droite ligne de la jurisprudence", loin donc d'un acharnement supposé. À moins que l'appel formé soit examiné avant mai 2027 et que la sentence soit alors revue à la baisse, la triple candidate à l'Élysée ne pourra pas concourir une quatrième fois, ni se présenter aux prochaines législatives. Elle peut néanmoins terminer son mandat de députée à l'Assemblée nationale.

Décision politique contraire à l'état de droit

Avant même de savoir quelle serait la durée de sa peine, Marine Le Pen a quitté hier la salle d'audience, visiblement furieuse. Invitée hier soir au JT de TF1, elle a fustigé, le visage fermé, "une décision politique" et une "violation de l'état de droit". "Je suis innocente, a-t-elle assuré, je ne vais pas me laisser éliminer, le chemin est étroit mais il existe." "Combattive", "pas démoralisée", celle qui réclamait en 2013 sur Public Sénat "l'inéligibilité à vie pour tous ceux qui ont été condamnés pour des faits commis grâce ou à l'occasion de leur mandat", a balayé l'idée d'un retrait de la vie politique. Elle a aussi demandé une procédure en appel rapide: "Il faut que la justice se hâte", a-t-elle lancé.

Le parti Rassemblement national, poursuivi en tant que personne morale, a quant à lui été condamné à deux millions d'euros d'amende. Le maire de Perpignan et ancien eurodéputé Louis Alliot a été condamné à dix-huit mois de prison, dont six mois ferme sous bracelet électronique, et trois ans d'inéligibilité sans exécution provisoire. Il peut donc garder son écharpe tricolore.

Les conséquences de cette condamnation sont multiples. Pour Marine Le Pen tout d'abord. Peut-on parler de mort politique? Pas si simple. D'après Olivier Rouquan, politologue, enseignant-chercheur en sciences politiques et chercheur associé au Cersa (Centre d'études et de recherches de sciences administratives et politiques),

"elle ne va pas disparaître du jeu politique. D'autres élus de premier plan ont déjà été condamnés à des peines similaires et ont conservé leur influence, comme Alain Juppé ou Henri Emmanuelli". Elle pourrait même être nommée à l'avenir à Matignon ou au sein d'un gouvernement.

Crise ou opportunité?

Marine Le Pen a beau dire que les juges s'arrogent un "droit de vie ou de mort sur [son] mouvement", le Rassemblement national est bien ancré dans le paysage politique et peut parfaitement survivre à la condamnation de sa cheffe de file. Tous les regards vont se tourner vers Jordan Bardella. À 29 ans, il devient le successeur évident de Marine Le Pen en vue de 2027. Mais en a-t-il l'étoffe? En interne, le jeune eurodéputé ne fait pas l'unanimité. Certains lui reprochent son manque d'expérience, de préparation et de colonne vertébrale politique. Et quelle stratégie adopter à présent, vu que les tentatives effrénées de Marine Le Pen et consorts pour gagner en respectabilité se soldent par une mise au ban? Pour Olivier Rouquan,

"le RN donne l'impression d'être pris au dépourvu. Est-ce la réalité ou un jeu de rôles, difficile à dire. Le parti va en tout cas pouvoir surjouer la situation de crise et capitaliser dessus pour galvaniser ses partisans, avec en ligne de mire le fameux système".

Tous les regards vont se tourner vers Jordan Bardella. À 29 ans, il devient le successeur évident de Marine Le Pen en vue de 2027.

Cette condamnation pourrait aussi constituer une opportunité pour d'autres partis politiques. "À droite, certains responsables comme Bruno Retailleau, Gérald Darmanin ou Laurent Wauquiez pourraient en profiter pour préempter l'espace électoral du

RN et récupérer la colère des électeurs sensibles à la corde néo-populiste, en s'attaquant à leur tour au pouvoir des juges. Cette tactique n'est pas nouvelle et surfait sur une méfiance envers les juges qui remonte à la Révolution française."

Le verdict pourrait en outre avoir un effet déstabilisateur sur le gouvernement français actuel. Au sein du bloc central, on redoute la riposte de Marine Le Pen. Pourrait-elle aller jusqu'à déposer ou voter une motion de censure contre François Bayrou, par pure vengeance?

Un risque de "trumpisation" à la française

Enfin certains craignent qu'une nouvelle crise politique s'ouvre. Pour Olivier Rouquan, "il existe un risque majeur de polarisation accrue des débats et de 'trumpisation' à la française. Le RN risque de radicaliser ses propos et ses actes à l'égard de la démocratie libérale et d'entrer dans une contestation frontale des institutions, et notamment de la justice. D'une certaine manière, cela redonnerait de la consistance au projet macronien initial qui, lui, croit en l'Etat de droit. Mais le camp de la démocratie libérale va se retrouver sur la défensive".

Reste à savoir comment les Français vont réagir à la condamnation infligée à Marine Le Pen. Alors qu'ils expriment un souhait croissant d'honnêteté et d'exemplarité de leurs responsables politiques, ils manifestent parfois de la sympathie à l'égard d'élus reconnus coupables. Jacques Chirac en a fait l'expérience. Et si Marine Le Pen renaissait un jour de ses cendres?



AFP

Marine Le Pen arrive au tribunal de Paris, ce lundi 31 mars 2025.

“Démocratie exécutée”, “devoir d’exemplarité” : l’inéligibilité de Marine Le Pen divise la classe politique

Quand une telle décision de justice tombe, les masques tombent eux aussi... Si évidemment Marine Le Pen a hurlé à “une atteinte à la démocratie” dans les heures qui ont suivi l’annonce de sa condamnation, d’autres ont aussi entamé ce refrain. À commencer par les ténors de son camp, comme Jordan Bardella sur X, pour qui “aujourd’hui, ce n’est pas seulement Marine Le Pen qui est injustement condamnée: c’est la démocratie française qui est exécutée”. Le RN, qui a organisé une réunion de crise lundi après-midi au siège du parti, a lancé une pétition de soutien avec le hashtag #SauvonsLaDémocratie. Sur les réseaux sociaux, Jordan Bardella a appelé à une “mobilisation populaire et pacifique”, estimant que la peine d’inéligibilité est “un scandale démocratique”. Même son de cloche du côté de son allié Éric Ciotti, qui croit bon de s’interroger: “La France est-elle encore une démocratie?” sur X.

La droite républicaine contaminée

Plus surprenant peut-être, plus grave sans aucun doute, ce discours insidieux de remise en cause de l’indépendance de la justice contamine une partie de la droite. Ainsi, le chef de file des députés Les Républicains, Laurent Wauquiez, a estimé qu’“il n'est pas sain que, dans une démocratie, une élue soit interdite de se présenter à une élection”.

À l’extrême gauche aussi, fidèle à sa rhétorique populiste et frondeuse, Jean-Luc Mélenchon a déclaré que “la décision de destituer un élu devrait re-

venir au peuple” (lui-même est soupçonné d’avoir employé les assistants parlementaires européens pour son activité politique en France).

Émeric Bréhier, directeur de l’Observatoire de la vie politique de la Fondation Jean-Jaurès, relativise néanmoins ces réactions: “C'est une vieille tradition française de critiquer les décisions de justice. C'est un grand classique: les socialistes l'ont fait quand Henri Emmanuelli a été condamné; les républicains l'ont fait avec Alain Juppé.” En revanche, dit-il, “le contexte politique n'est pas tout à fait le même et on observe là une délégitimation de la décision des juges: certains voudraient que Marine Le Pen ne soit pas condamnée au motif qu'elle pourrait obtenir 30% des voix à la prochaine élection présidentielle, mais la loi doit être la même pour tous, qu'on soit crédité de 5% ou 30% des suffrages”.

Une “justiciable comme les autres”

Au sein de la majorité, les réactions se sont faites rares hier. Le Premier ministre François Bayrou s'est tout de même dit “troublé par le jugement”. Étonnant, aux yeux du patron du Parti socialiste Olivier Faure, pour qui “le respect de la loi, l’État de droit, la séparation des pouvoirs, ne sont plus à l’ordre du jour au gouvernement”. Sur BFMTV, François Hollande a assuré quant à lui que “la seule réaction” face à la condamnation de Marine Le Pen est “de respecter l’indépendance de

la justice”. “Ça fait partie du contrat démocratique quand on est un élu, d'être exemplaire”, a complété le socialiste Jérôme Guedj. Pour Marine Tondelier, la secrétaire nationale des écologistes, Marine Le Pen est une “justiciable comme les autres”.

“Je suis Marine”

Parmi les autres réactions, on peut noter celle du Kremlin, qui a déploré le plus sérieusement du monde une “violation des normes démocratiques”. Le chef du gouvernement hongrois Viktor Orban a écrit sur X: “Je suis Marine!” Et le milliardaire américain Elon Musk, qui multiplie les ingérences politiques ces derniers temps, a évoqué sur X un “abus du système juridique pour enfermer des opposants politiques”.

Tout au long de la journée, certains ont évoqué, pour mieux le condamner, un supposé gouvernement des juges qui priverait des millions d’électeurs de la possibilité de choisir Marine Le Pen comme présidente. Camille Aynès, maître de conférences en droit public à l’Université Paris Nanterre, rappelle pourtant dans *The Conversation* qu’“opposer les urnes, c'est-à-dire le peuple, et la justice, c'est faire fi de ce que la justice est précisément rendue ‘au nom du peuple français’. C'est également omettre que les juges font application de la loi adoptée par les représentants du peuple concerné”... L. de Ch., en France

“La seule réaction est de respecter l’indépendance de la justice.”

François Hollande
Député socialiste et ancien président de la République